

# Expression politique - Octobre 2016

## ***Groupe Priorité Saint-Egrève***

### **Tous mobilisés en faveur des personnes en situation de handicap !**

---

Assurer pour chaque citoyen la pleine et égale jouissance de ses droits et libertés est un engagement fort de la majorité municipale. Aucune forme d'incapacités qu'elles soient physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles ne doit pouvoir faire obstacle à la pleine et effective participation de tous les individus à la vie collective. C'est un enjeu de tous les instants en faveur de l'égalité, de la solidarité, de l'accessibilité, de la dignité et du respect dû à toutes les personnes qui vivent avec une incapacité ou un handicap. Ce qui fait que chaque déplacement réussi, chaque tâche réalisée pour un travailleur, chaque rencontre, y compris dans un musée ou dans un spectacle, est une petite victoire. Cette victoire doit être celle de tous. À travers la Commission Communale d'Accessibilité et les opérations soutenues par la commune, la ville agit en concertation avec les associations et tous les acteurs pour faire progresser la citoyenneté des personnes en situation de handicap et pour faire changer le regard que la société doit porter sur le handicap, sur la différence.

Concrètement et continuellement depuis 2008, la commune s'engage :

- pour améliorer l'accessibilité des bâtiments. Plus d'1,6 million d'euros ont été mobilisés pour la mise aux normes de plus de 30 établissements recevant du public ;
- pour la mobilité de tous. Près de 20 km de voirie ont été aménagées et rendues plus accessibles ;
- pour sensibiliser aux handicaps : expositions, soirées thématiques, projections de films, rencontres avec des entrepreneurs, ou encore animations au Patio et rencontre entre jeunes...

Cet engagement nous le tenons bien volontiers parce que nous considérons que l'épanouissement des personnes en situation de handicap est au coeur de nos priorités pour Saint-Egrève. Nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous avons promis !

*Pascal de FILIPPIS*

*Président du Groupe Priorité Saint-Egrève*



## ***Groupe Saint-Egrève Autrement***

### **Pour une aide individualisée renforcée !**

---

Dans la continuité et en cohérence avec la réforme des rythmes scolaires des écoles primaires engagée en 2013, la réforme du collège a été mise en place cette année dans tous les collèges de France. Le diagnostic est connu : malgré les efforts des enseignants, les difficultés que rencontrent certains enfants s'accroissent au collège. Dans ce contexte, la réforme apporte des améliorations indéniables : Une continuité éducative renforcée avec le primaire. Les élèves de 6ème font désormais partie du même cycle que ceux de CM2 et CM1. La transition vécue par les enfants de l'école au collège devrait être plus douce.

Un système d'évaluation basé sur la mesure des progressions et non plus sur la sanction de ce qui n'est pas encore acquis. Une interdisciplinarité, déjà bien engagée par nombre d'enseignants, mais désormais instituée par la réalisation de projets concrets entre plusieurs disciplines. Une meilleure prise en compte du rythme de l'enfant avec un emploi du temps et des programmes allégés. Mais pour que les enfants puissent surmonter leurs difficultés au collège et bénéficier pleinement de la réforme, il faut une aide individualisée renforcée en amont, à l'école primaire et dès la grande section de maternelle. Cette aide ciblée autour des enfants les plus en difficulté, dans le cadre d'une action périscolaire municipale forte et en étroite collaboration avec les enseignants, permettrait bien des années plus tard d'éviter bon nombre de cas d'exclusions.

*Françoise CHARAVIN, Jean Marcel PUECH et Hassan BELRHALI ([hassan.belrhali.ps@gmail.com](mailto:hassan.belrhali.ps@gmail.com))*

## ***Groupe Ecologie, Solidarité, Citoyenneté***

### **Nos zones d'activités et commerciales sont-elles adaptées aux enjeux du 21ème siècle ?**

---

Quel projet local porte Saint-Egrève au sein de la Métropole, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, pour favoriser les emplois et activités de demain respectueux du développement durable ? Développées dans les années 60, les zones d'activités et commerciales sont le résultat d'une époque révolue : croissance forte, non prise en compte du réchauffement climatique et de la biodiversité, spécialisation accrue des activités, circuits économiques longs, desserte automobile, consommation d'espace au détriment des terres agricoles, uniformisation

architecturale médiocre. Ces ZA sont le reflet des modes de vie et de consommation d'hier. Elles contribuent au gaspillage d'énergie, à la segmentation des espaces, à la pollution, au bruit, à la laideur. Véritables atouts pour l'emploi dans notre commune, ces zones doivent maintenant évoluer pour s'inscrire dans la transition écologique, c'est-à-dire dans ce nouveau modèle durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler pour répondre aux grands enjeux environnementaux.

La nouvelle zone Vence Ecoparc semble montrer la voie : gestion des eaux pluviales, corridor écologique de la Biolle, cheminements cycles et piétons, éclairage public par leds réduit de 22h à 6h, baisse des surfaces d'enrobé, effort paysager.

Pourtant, il reste à : Favoriser le commerce de proximité dans les zones d'habitat ; Développer les usages multi fonctionnels des locaux commerciaux et d'activités : toits pour l'agriculture urbaine ou la production d'énergie renouvelable ; Créer les conditions d'acheminement des salariés et clients en modes de transport doux; Embellir grâce à la végétalisation, un règlement de publicité plus strict, la création d'espaces publics ; Anticiper la reconversion des friches commerciales et les conséquences de l'e-commerce ; Densifier les bâtiments d'activité en gagnant en hauteur.

*Laurent AMADIEU, Brigitte RUEF, Tania BUSTOS, [groupe.eco.sol@orange.fr](mailto:groupe.eco.sol@orange.fr)*

## **Groupe Front de Gauche - PCF**

### **Refaire de l'urbanisme un bien commun**

---

Les projets urbains de la majorité municipale ont provoqué ces derniers mois la colère d'habitants concernés par le réaménagement de leur quartier. Depuis ma prise de fonctions au Conseil Municipal je défends l'idée qu'au-delà des enquêtes publiques nous devons prendre en compte les besoins prioritaires des habitants.

Construire pour répondre aux besoins de logements qui s'intensifient, ce n'est pas bétonner à tout-va. C'est engager la réflexion sur les enjeux que la croissance démographique traverse. Créer un immeuble, un quartier, une zone économique, nécessite de développer en corollaire les commerces de proximité et les infrastructures qui permettent de vivre ensemble : classes scolaires, espaces de rencontres et de culture, lieux de vie et de soutien, transports en commun accessibles, voirie adaptée, parkings gratuits, lieux de collecte des déchets suffisants... Cela s'appelle le développement du service public, pilier de la cohésion sociale et de l'intérêt général, outil démocratique au service de l'Humain. Cela nécessite de renforcer les effectifs publics et par conséquent d'augmenter le budget du personnel.

Or aujourd'hui nul projet ne peut être discuté dans sa globalité sans se heurter au carcan financier imposé par la majorité municipale et l'Etat, et sans tenir compte des interrogations soulevées par les habitants, comme par exemple la préservation des espaces naturels le long de la Vence dans le cadre des constructions envisagées. Comme pour les questions écologiques, le développement urbain doit être pensé à travers tous les impacts qu'il provoque en terme de mixité sociale, d'hygiène et sécurité, d'éducation, de déplacement, de consommation locale, d'accès aux soins et aux droits fondamentaux, aux structures sportives et culturelles...

Pour le Front de Gauche, c'est bien en menant des politiques publiques ambitieuses au service d'un développement humain durable que nous répondrons aux enjeux de démocratie sociale qui se posent à nous dans la crise de civilisation que nous connaissons.

Sylvie GUINAND, Front de Gauche-PCF

<https://gaucheauthentiquetegreve.wordpress.com/> 



**VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE**

36 av. du Général de Gaulle

38120 SAINT-ÉGREVE

04 76 56 53 00